



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 7130

Réf. : SP 74/1-IND/16/7

le 31 mai 2016

**Objet :** Invitation à la deuxième réunion du Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP/2), qui se tiendra les 15 et 16 septembre 2016, et à la réunion du WG/3 du FSMP, qui se tiendra du 6 au 14 septembre 2016

**Suite à donner :** Confirmer l'acceptation de l'invitation d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous informer que la Commission de navigation aérienne est convenue que la deuxième réunion du Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP/2) se tiendra à Montréal les 15 et 16 septembre 2016. La réunion FSMP/2 sera précédée d'une réunion du WG3 du FSMP, qui se déroulera dans un cadre moins formel.

2. Le principal résultat escompté de cette réunion est un nouveau projet de position sur les divers points de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) de l'UIT. Le Groupe devrait aussi examiner son programme des travaux à la lumière des résultats de la CMR-15 et des révisions qu'il conviendra éventuellement d'apporter aux listes de tâches actuelles ou nouvelles. En plus de ces résultats à atteindre, la réunion se penchera sur une actualisation de la stratégie de l'OACI en matière de spectre contenue dans le *Manuel relatif aux besoins de l'aviation civile en matière de spectre radioélectrique, Volume I – Stratégie en matière de spectre et énoncés de politique de l'OACI, et renseignements connexes* (Doc 9718), Chapitre 8. Il est prévu que cette tâche, qui est déjà en cours, soit menée à bien au début de 2017 et soumise à la Commission pour examen.

3. L'ordre du jour de la réunion approuvé par la Commission est reproduit en Pièce jointe A. Des informations sur la participation, la documentation et d'autres dispositions figurent en Pièce jointe B. L'ordre du jour pour le WG/3 du FSMP (6 - 14 septembre 2016) sera communiqué séparément.

16-1589

4. Au nom de la Commission de navigation aérienne, j'invite à la réunion l'expert du groupe FSMP désigné par votre gouvernement ou organisation ainsi que ses conseillers. Je vous rappelle que la participation à la réunion est régie par les *Instructions pour les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne* (Doc 7984/5), cinquième édition. Des renseignements utiles extraits de ces Instructions sont reproduits en Pièce jointe B.

5. Je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2016, par courriel, à l'adresse [aoi@icao.int](mailto:aoi@icao.int), si vous acceptez la présente invitation et, dans l'affirmative, de me communiquer en même temps les noms des personnes qui assisteront à la réunion.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Fang Liu  
Secrétaire générale

**Pièces jointes :**

- A — Ordre du jour de la deuxième réunion du FMSP
- B — Participation, documentation et autres modalités

**GROUPE D'EXPERTS EN GESTION DU SPECTRE DE FRÉQUENCES (FSMP)**

**Deuxième réunion**

**Montréal (15 - 16 septembre 2016)**

**ORDRE DU JOUR**

- Point 1 :** Ouverture de la réunion
- Point 2 :** Élaboration du nouveau projet de position de l'OACI pour la CMR-19 (Liste de tâches FSMP.002.01)
- Point 3 :** Examen du programme des travaux du FSMP, comprenant la tenue à jour des listes de tâches et une proposition de nouvelles listes de tâches
- 3a) Inclusion de dispositions sur l'utilisation de la bande de 5 GHz (MLS, AeroMACS, liaison C2 des RPAS)
  - 3b) Nouvelles dispositions pour appuyer les communications aéronautiques futures
  - 3c) Amélioration des critères de planification des attributions de fréquences (117,975-137 MHz) – Doc 9718, Vol. II
  - 3d) Détermination d'éventuelles nouvelles tâches suite à la CMR-15, notamment l'éventuelle nécessité d'élaborer des dispositions de l'OACI pour le système WAIC et les radioaltimètres
- Point 4 :** Actualisation de la stratégie et de la politique en matière de spectre de l'OACI (Liste de tâche FSMP.001.01)
- Point 5 :** Actualisation du Doc 9718, Vol II (critères de planification des attributions de fréquences) (Liste de tâches FSMP.005.01)
- Point 6 :** Coordination avec d'autres groupes d'experts
- Point 7 :** Questions diverses

*Note:* **Le WG/3 du FSMP se réunira du 6 au 14 septembre 2016** et aura pour objectif principal de faire avancer l'élaboration du projet de position pour la CMR-19 dans le cadre d'une activité de rédaction, avant la tenue de la réunion du Groupe d'experts, les 15 et 16 septembre. L'ordre du jour complet du WG/3 du FSMP sera communiqué séparément.

-----

**GROUPE D'EXPERTS EN GESTION DU SPECTRE DE FRÉQUENCES (FSMP)**

**Deuxième réunion**

**Montréal (15 - 16 septembre 2016)**

**PARTICIPATION, DOCUMENTATION ET AUTRES MODALITÉS**

Les travaux de la réunion se dérouleront en anglais.

***Participation***

Conformément aux *Instructions pour les groupes d'experts de la Commission de navigation aérienne* (Doc 7984/5), cinquième édition, approuvées par le Conseil en mars 2014 :

- a) tout État ou organisation internationale qui souhaite désigner une personne comme observateur à une réunion de groupe d'experts en informera à l'avance la Commission de navigation aérienne et communiquera à celle-ci les qualifications de la personne considérée (paragraphe 3.2.2) ;
- b) la Commission de navigation aérienne n'acceptera pas les propositions de candidatures de membres suppléants. S'il est nécessaire de remplacer temporairement un membre, la Commission pourra autoriser ce remplacement, à la demande de l'expert intéressé ou de l'autorité qui a proposé sa candidature. Les observateurs ne peuvent pas avoir de suppléants (paragraphe 3.2.5) ;
- c) si un membre du groupe d'experts ne contribue pas aux travaux du groupe ou n'assiste pas à deux réunions consécutives, l'OACI peut demander à l'État ou à l'organisation internationale intéressée s'il souhaite maintenir son candidat au sein du groupe d'experts. Faute de réponse dans les trois mois, il sera déduit que l'État ou l'organisation souhaite retirer son candidat (paragraphe 7.1).

***Documentation***

La documentation de la réunion doit être envoyée sous forme électronique au Secrétaire du FSMP à l'adresse [aoi@icao.int](mailto:aoi@icao.int). Tous les documents pour la réunion FMSP/2, y compris les notes d'information, doivent être soumis **au plus tard le 29 août 2016**. Les documents pour le WG/3 du FMSP peuvent être soumis **jusqu'au 29 août 2016**.

Un modèle de note de travail et de note d'information sera placé sur le site web aux fins de production des documents. Le site web du FSMP (<http://www.icao.int/safety/FSMP>) est disponible. Toutefois, si la demande en est faite, les documents sensibles peuvent être protégés en utilisant le portail sécurisé de l'OACI (<http://portal.icao.int>), limitant ainsi la possibilité de les consulter aux membres et aux participants du FSMP. Le site web du FSMP est aussi accessible sur le portail à partir du site web des groupes d'experts de la Commission. Il ne sera normalement pas distribué de copies papier des documents, y compris les notes de travail.

Les participants à la réunion sont encouragés à se servir du réseau local sans fil (WLAN) IEEE 802.11b/g/n disponible à l'OACI. Il faut pour cela un ordinateur portable, ou un appareil du même type, pouvant se connecter à un réseau Wi-Fi. Une fois reliés au réseau public, les participants auront accès gratuitement à l'Internet. Il s'agit d'un réseau ouvert qui ne nécessite pas de mot de passe.

***Autres modalités***

Conformément aux dispositions du paragraphe 3.19 de l'Annexe 9 — *Facilitation*, le Canada n'exige plus, dans le cas des ressortissants d'un grand nombre d'États, de visa d'entrée pour les visiteurs temporaires. Les participants à la réunion qui ont encore besoin d'un visa pour entrer au Canada sont invités à faire en temps utile les démarches auprès des autorités canadiennes. En outre, afin de faciliter les formalités d'entrée au Canada, il est recommandé aux participants de conserver sur eux une copie du document attestant qu'ils ont été désignés par leur État ou organisation pour assister à la réunion de l'OACI en qualité d'expert et de se présenter en cette qualité aux autorités canadiennes. Il convient de noter que, depuis le 15 mars 2016, les voyageurs dispensés de visa qui arrivent au Canada par voie aérienne doivent obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE). Le lien suivant vous est fourni à toutes fins utiles : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>.

Les participants à la réunion devront faire eux-mêmes leurs réservations d'hôtel ; une liste d'un certain nombre d'hôtels de la région de Montréal est disponible à l'adresse <http://www.icao.int/Meetings/Pages/List-Of-Hotels.aspx>.